

Question sur le divorce

Par **experiment**, le 13/03/2006 à 15:05

Bonjour, j'aurai quelques questions à poser à propos du divorce pour un ami.

Imaginons une situation:

X et Y sont mariés.

X trompe Y avec Z et X et Y décident de divorcer par consentement mutuel.

Ils se rendent chez l'avocat qui lance la procédure.

X "s'affiche" avec Z.

Y, se sentant humilié menace X de changer d'avis à propos du divorce, de sa cause.

Peut-elle le faire?

Quels sont les droits, les devoirs et les non-obligations vis à vis de Y ?

De même, ils avaient un appartement qu'ils louaient, peuvent-ils décider d'arrêter le bail, de revendre les meubles seuls, sans avocat ?

Faut-il la présence d'un tiers ?

Merci pour vos réponses

Par **germier**, le 13/03/2006 à 21:14

si je ne me trompe le consentement doit être réitéré devant le juge
donc Y ne va pas chez le juge

et je conseillerai à ton ami de prendre un autre avocat, pour lui

Par **experiment**, le 13/03/2006 à 23:00

Bonsoir et merci.

Je ne comprend pas ce que vous voulez dire par consentement: pourquoi Y ne devrait pas

aller chez le juge ?

Et en ce qui concerne les meubles, ils peuvent le faire d'un commun accord sans présence d'un tiers ?

Merci encore